

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2026.

(En 1000 DT)

Période	2 ème trimestre 2026	2 ème trimestre 2025	au 30 juin 2026	au 30 juin 2025 (*)	au 31 Décembre 2025 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	347 986	318 640	670 501	628 665	1 234 762
• Intérêts et revenus assimilés	178 566	187 663	361 448	379 421	760 378
• Commissions en produits	42 509	40 030	79 303	75 418	158 178
• Revenus du portefeuille	126 911	90 947	229 750	173 826	316 206
2- Charges d'exploitation bancaires	155 973	160 745	308 073	320 636	644 693
• Intérêts encourus et charges assimilées	147 815	153 496	293 572	308 159	615 226
• Commissions encourues	8 158	7 249	14 501	12 477	29 467
3-Produit net bancaire	192 013	157 895	362 428	308 029	590 069
4- Autres produits d'exploitation	283	259	555	533	1 145
5- Charges opératoires:	66 031	60 955	128 011	118 003	242 678
Dont ;					
• Frais de personnel	46 347	43 087	91 123	84 441	171 944
• Charges générales d'exploitation	16 745	15 455	31 039	28 780	60 745
6- Structure du Portefeuille			3 654 432	3 297 421	3 284 483
• Portefeuille- titres commercial	-	-	137 541	134 630	121 225
• Portefeuille d'investissement	-	-	3 516 891	3 162 791	3 163 258
7- Encours des créances à la clientèle	-	-	7 573 784	7 170 661	7 537 806
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle			9 332 092	8 698 103	8 720 365
Dont ;					
• Dépôt à vue	-	-	2 925 969	2 518 011	2 501 001
• Epargne	-	-	2 948 270	2 684 130	2 891 608
9- Emprunts et Ressources Spéciales	-	-	709 439	685 278	709 893
10- Capitaux propres (**)	-	-	1 581 598	1 458 776	1 581 651

(*) Chiffres certifiés

(**) les capitaux propres sont publiés hors résultat des périodes au 30/06/2026 et 30/06/2025 et après affectation du résultat au 31/12/2025

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor, des emprunts obligataires de placement et des titres cotés.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2026

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 7 170,7 millions de dinars à fin juin 2025 à 7 573,8 millions de dinars à fin juin 2026, enregistrant ainsi une progression de 403,1 millions de dinars ou 5,62%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin juin 2026 à 9 332,1 millions de dinars, soit une progression de 634 millions de dinars ou 7,29% par rapport au 30 juin 2025.

Les ressources longues, provenant des emprunts et ressources spéciales, ont atteint 709,4 millions de dinars enregistrant ainsi une hausse de 3,53% par rapport au 30 juin 2025.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 41,8 millions de dinars ou 6,65% par rapport à fin juin 2025.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 12,6 millions de dinars ou 3,92% par rapport à fin juin 2025.

Le Produit Net Bancaire a atteint 362,4 millions de dinars à fin juin 2026 contre 308 millions de dinars pour la même période de 2025, soit une hausse de 17,66%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 35,32% à fin juin 2026 contre 38,31% pour la même période de 2025, soit une amélioration de 299 points de base.

Lancement d'AMEN Pay'App : une nouvelle solution de paiement électronique

AMEN BANK a lancé AMEN Pay'App, une solution SoftPOS innovante qui transforme un smartphone Android compatible NFC en terminal de paiement sans contact. Cette nouvelle offre complète les TPE traditionnels et permet aux commerçants et professionnels d'encaisser leurs paiements en toute mobilité, avec une expérience simple, flexible et hautement sécurisée.

AMEN BANK récompensée « Meilleure Banque Verte en Tunisie » par Global Banking and Finance Review

AMEN BANK a été désignée « Meilleure Banque Verte en Tunisie 2026 » pour la 3ème année consécutive, par le magazine Global Banking and Finance Review. Cette distinction prestigieuse confirme l'engagement d'AMEN BANK à accompagner ses clients dans leurs démarches de durabilité et à développer des solutions adaptées aux enjeux de l'économie verte.

AMEN BANK arrange un financement bancaire syndiqué de 160 MD au profit d'ENDA TAMWEEL

AMEN BANK a confirmé son rôle de partenaire financier de référence en arrangeant et coordonnant avec succès un financement bancaire syndiqué de 160 millions de dinars au profit d'Enda Tamweel, en partenariat avec la BIAT, l'ATB et la BTK. Cette opération d'envergure contribue à renforcer les capacités de financement d'Enda Tamweel afin de soutenir le développement de la microfinance, favoriser l'inclusion financière et accompagner des milliers de micro-entrepreneurs, notamment les jeunes, les femmes et les populations des régions

défavorisées, tout en réaffirmant l'engagement d'AMEN BANK en faveur d'une croissance économique durable et inclusive.

AMEN BANK confirme sa certification MSI 20000

AMEN BANK a confirmé le renouvellement de sa certification MSI 20000 attribuée par COFICERT, Organisme International de Certification. La norme MSI 20000 atteste la solidité financière de la Banque, la rigueur de sa gestion des risques, ainsi que sa capacité à maintenir des standards élevés de performance économique et financière.